



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier
Commune de Saint-Christol

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VALANT PROCES VERBAL Séance du 14 mai 2018

Date de l'affichage du compte rendu : 16/04/2018

Présent(s) : M. Jean-Luc BERGEON, M. Olivier CONGE, M. Pascal DESSEAUX, Mme Sandra FRUS, M. Vincent MILLET, M. Fabrice RAYNAUD, Mme Christine RAZON, Mme Céline RUIZ, M. Simon RUY, M. Jacques SAUVAIRE, Mme Christine VEZIES, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme Chrystelle FLOURY, Mme Catherine WARNERY,

Absent(s) excusé(s) : Sans objet.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Christine VEZIES.

Le PV du conseil municipal en date du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents (point 1).

Point n°2

DL2018_18 Projet médiathèque – Approbation de l'APD et du plan de financement

Monsieur le maire rappelle l'historique du projet qui rentre dans le projet global de valorisation de la commune. M. Sauvaire rappelle le vote du plan de financement lors du précédent budget, et indique que pour permettre d'obtenir la subvention de la DRAC, il convient d'approuver l'avant-projet détaillé (APD) fourni par l'architecte et de joindre le permis de construire, lequel est en cours de traitement par les services instructeurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2018_15,

Vu le Budget primitif 2018,

Vu l'Avant-Projet Définitif,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve l'APD tel que présenté,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise M. le Maire à solliciter l'Etat (DRAC).

Point n°3

DL2018_19 Projet arènes – Subvention LEADER

Pour mémoire, rappel sur le dispositif LEADER :

La politique européenne de développement des territoires ruraux, qui vise à accompagner leurs mutations et à valoriser leurs ressources spécifiques, est financée sur la période 2014-2020, par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Celui-ci a notamment pour objectif d'améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, l'environnement et la gestion de l'espace rural ainsi que la qualité de la vie et la diversification des activités en zone rurale.

Au sein du FEADER, la méthode LEADER (Liaison Entre action de Développement de l'Economie Rurale) permet de soutenir les projets et des territoires ruraux, visant à mettre en œuvre des stratégies de développement durable, intégrées, de qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel, et de renforcement de l'environnement économique, afin de contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration de la capacité organisationnelle des acteurs.

Une fiche action du programme européen LEADER du Pays Vidourle Camargue permet de financer : la construction des nouvelles arènes de Saint-Christol

Il s'agit de la fiche action 5 Patrimoines.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le GAL Vidourle Camargue pour l'attribution de financements LEADER, la région, le département et la DETR, selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	Autofinancement	Subvention DETR	Subvention Région	Subvention CD34	Subvention GAL
HT 1 000 000 € Soit 100%	HT 200 000€ Soit 20%	HT 232 575,00 € Soit 23.26%	HT 300 000€ Soit 30%	HT 217 425€ Soit 21.74%	HT 50 000€ Soit 5%

NOTA : Montant complémentaire prévisionnel pour la couverture : 224 750€ non compris dans la subvention DETR2018. Ce montant pourra faire l'objet d'une demande de financement complémentaire au titre de la DETR 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté.
- Approuve le plan de financements proposé et autoriser M. le maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention des financements mentionnés.
- Autorise M. le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Points d'information.

- La Bruyère – ALSH, espaces communaux.
- Compteurs Linky – Possibilité de prendre des délibérations de précaution ou de solliciter la CNIL. Le conseil à la majorité (11 contre 2) décide de ne pas prendre de délibération et reste dans l'attente des données à l'étude par l'avocat.
- Inauguration de la station d'épuration le samedi 16 juin 10h30.
- Projet spiruline porté par un privé en attente de l'autorisation de l'ARS.
- Projet théâtre des arènes : le projet est quasiment bouclé dans la partie traditions camarguaises. La réflexion porte sur les modalités de couverture (sur quelle portion ?), réflexion également sur l'orientation vers un Bâtiment Durable Occitanie (matériau local, récupération des eaux de pluie, etc. : logique d'écoquartier dans le secteur de la gare, déplacements doux...). Réunion le 7 juin. Un comité de pilotage sera organisé à l'issue.
- Commune nouvelle : les réunions se poursuivent le mercredi, entre les trois communes. Après le séminaire de juin lors duquel les communes se prononceront sur leur participation, la population sera associée aux discussions par thème. Ce qui se dessine : ALSH et maternelle

à Saint-Christol ? Extension de l'équipement de Vérargues ? Potentiel renforcement de la crèche et lieu ressource bien vieillir à Saint-Sériès ? Question de l'eau et de l'assainissement à définir.

- Projet du centre élargi. Une évaluation du bâtiment de La Poste actuelle a été réalisée par les Domaines. Nota : la boulangerie a sollicité un PC à côté de la brasserie, avis favorables reçus.
- Patio de la Fontaine. Déclaration de péril, le site a été sécurisé aujourd'hui.
- Non cumul des mandats. La Loi ne s'appliquera pas pour notre commune (seuil de 3500 habitants).
- Aire de lavage : 1ère réunion avec le maître d'œuvre pour le lancement du projet. Voir la participation des agriculteurs et des communes voisines.
- Fête communale : Nombre de jours identique. Ark en ciel ne pourra pas faire la clôture (indisponibles).
- Incinérateur de Lunel-Viel. Des efforts ont été demandés pour diminuer le tonnage, qui va être récupéré avec les déchets de la métropole. Le conseil sera interrogé sur sa position.

La séance est levée à 21h50.

M. le Maire

Jean-Luc BERGEON

